

REÇU A LA PRÉFECTURE
11 DEC. 2006

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente


N° CP *6e/115-06*
Séance du 08 DEC. 2006

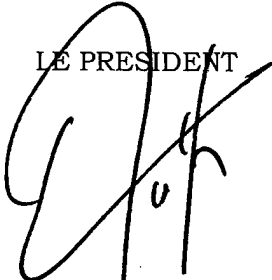
ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES
DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
MILLESIME 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,
VU l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n°2004/IV/108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III 3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétence accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,
VU les délibérations n°2006/I 4è/6 du 8 décembre 2005 et n°2006/III 4è/19 du 23 juin 2006 du Conseil Général relatives au budget primitif 2006 et à la décision modificative n°1 2006 Solidarité,
VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une subvention complémentaire de 1 980 € pour une opération portant sur l'acquisition de mobilier pour les 7 places de maison de retraite spécialisée (MRS) pour personnes handicapées vieillissantes à Dannemarie, dont le bénéficiaire est l'Association de Parents et d'Amis d'Enfants Inadaptés (APAEI) à Dannemarie, sur le programme I 024 subventions d'investissement pour les foyers pour adultes handicapés, conformément au tableau joint en annexe au rapport; les crédits de paiement ont été inscrits au chapitre 204 nature 2 042 fonction 52.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **11 DEC. 2006**
Publication **15 DEC. 2006**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions